

## LE PROJET DE REFORME

### LES GRANDS PRINCIPES DU NOUVEAU SYSTEME UNIVERSEL

#### *Un système universel pour consolider notre solidarité nationale et réintroduire de la justice sociale*

---

- ✓ Une réforme qui se prépare avec les Français

**Le Haut-commissaire aux retraites Jean-Paul Delevoye a engagé deux consultations** depuis 2018 dont la seconde, accessible sur internet, s'achève à la fin du mois de décembre. Durant la première consultation, près de 75% des participants ont souhaité qu'à revenus identiques correspondent un même niveau de cotisation et de mêmes droits à la retraite. L'universalité est également perçue comme un critère de confiance envers le système de retraite.

**La majorité parlementaire s'est dotée d'un groupe de 45 « ambassadeurs retraite » et a programmé plus de 150 ateliers** en circonscription pour faire connaître et expliquer le projet de réforme aux Français et recueillir leurs témoignages et inquiétudes.

- ✓ Un nouveau système unique pour tous par points qui préserve la logique de répartition

Le système universel **remplacera les 42 régimes obligatoires** et concernera **tous les Français**, quelle que soit leur activité professionnelle. Il s'appliquera également aux assurés régis par des régimes spéciaux. Les règles seront désormais communes à l'ensemble des Français et ne seront plus liées à un statut professionnel.

Les **droits à la retraite seront comptabilisés en points**. Système déjà en vigueur pour les salariés affiliés à l'AGIRC-ARCCO par exemple, il permet de replacer la justice sociale au cœur de notre modèle. Dans ce système, chaque euro cotisé conduira à l'acquisition du même nombre de points pour tous les assurés.

#### *Un système par points qui a pour objectif de renforcer la justice sociale et de redonner confiance aux Français*

---

- ✓ Un système par points qui protégera mieux les Français et qui replacera la justice sociale au cœur de notre modèle

**Tous les actifs seront couverts par le système universel** qui garantira un haut niveau de protection sociale avec l'acquisition de droits sur la totalité de leurs revenus d'activité dans la limite de 120 000€ bruts annuels. Par exemple, les fonctionnaires et les assurés des régimes spéciaux s'ouvriront des droits sur la totalité de leur rémunération, primes comprises, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Un **modèle plus avantageux pour les personnes aux carrières difficiles ou hachées**. La comptabilisation en points permet en effet de valoriser l'ensemble des périodes d'activité des assurés alors que la validation en trimestre, dans le système actuel, exige d'avoir cotisé au moins sur une assiette de 150 fois le SMIC horaire. Désormais, chaque euro cotisé comptera pour la retraite.

- ✓ Un système qui prendra en compte les inquiétudes des Français et qui préserve la solidarité nationale

La **solidarité s'exercera à un niveau élevé dans le système universel** de retraite. Des points seront attribués en cas de chômage, maternité, invalidité et maladie, ce qui permettra d'améliorer la retraite versée au moment du départ.

Le système universel **s'appliquera progressivement à partir de 2025** et, au plus tôt, aux assurés nés à compter de 1963, qui seront à plus de 5 ans de leur départ en retraite au moment du vote de la loi.